

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 47

Artikel: A propos d'armoiries communales
Autor: Bioley, Pierre / Mérine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les nouveaux abonnés au CONTEUR VAUDOIS,
pour 1922, recevront ce journal

GRATUITEMENT

dès ce jour au [31 décembre prochain,
en s'adressant à l'Administration,
9, Pré-du-Marché, Lausanne.



LO VILHIO
DÈVESÀ



MA IO VEIN-NO ?

SE lâi a bin dâi sorté dé bité, de maladi, on
trouvé bin dâi z'espèces dé dzeins et vo mé
derâ to cé que vo voudrà, ne lâi a pa rein-
quié la gratta que sé ramassé, lâi a assebin la mou-
dâ et l'è principalement dé la moudâ que vo vu
dèvesâ.

— Dein noutron tein, vu deré lou tot vilhio, ka
ne su plièret dé sti matin, ié dza oiu souna midzo
bin quoqué coup, lé dzouvené fehlé sé vetesson to
parâ mi quié ora; l'avan dâi robé qu'allavan bin
adrâi tanquié su lau sola, onna galézâ vesta pas
trau décolatcha et on tsapi que n'étâi pardieu pa
à dédaigni. Vo djârou que fasâi pliési dé sailli
avoué dâi grachaus vethié dinche, on s'ein creyâ !
cein l'étâi la vretabliou fehlé dé la campagne; ma
ora, ne sé pas quien ouvra dau diabliou l'a passâ;
ein é iü, — ne vu pa vo deré iô ka, quand bin su
vilhio, ne tigniou pa dé mé feré trairé lé ge — que
m'ant fé ridou pedhy; l'avan met dâi solâ avoué dâi
talon dé demi pi dé hiau, seimbiâvé que martsivan
su dâi tsevlié à niâ, dâi robé que lau z'allâvant
tanquié ai dzénau et onco pas pi, dâi zaquié bario-
laie rodze et nairé fermou décolatché — po ne pa
vo deré tanquié io — lou pérou serra dein on
corset que ne pouâvan quazu plièret socliâ et po
fini dé sé veti queméin dian, l'avan met su la fri-
mousse onna voiletta — parete que cein conservé lou
teint — ora è-te veré, n'ein sé diablé lou mot, n'ein
mettou mein !

Et deré que lé çosse lé damusalé dé noutra balla
campagne vaudoise dé 1921. Marc à Louis, du *Con-
teur*, que l'è prau fin, porâi-te mé deré cein que
voliant itré lé fehlé dé pâysan dé 1922 ? mé, ne lâi
compreigniou plièret. *On ami dau Conteur.*

ON REGRET

Dou z'amis dé cabaret qu'ein avioit prâi onna
bombardâte ai pommé sé vont reduiré et sé baillont
lo bré. Lo tsemin, ma fâi, n'étâi pas trâo lardo, kâ
lè dou compagnon lo tésâvont d'on mâidelon à l'au-
tro, et l'avioit bio brelantsi, sé mantegnont bo et
bin; mâ n'arâi pas failu que ion dâi gaillâ sé bail-
lâi on betset, âo bin que caupon sé vigné ejbon-
mâ contré leu, l'ariont vito rebattâ perque bas. Ora,
ne sé pas se l'étiot ébâhi leu mémo d'être asse
solido; mâ âo bes d'on momeint, tandi que cami-

nâvont tant bin que mau ein trabetséint et ein
zigzegueint, ion dé stâo compagnons fâ à l'au-
tro :

- Louis !
- Et quiet ! François ?
- Ne sein rudo bitès !
- Et porquâ ?
- Po cein que te vâi qu'on ne sé rebatté pas
coumeint dé coutema, et qu'on arâi bin pu bâiré
onco on demi.
- Aloo !

A PROPOS D'ARMOIRIES COMMUNALES

Mon cher Conteur,

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la publication
des armoiries vaudoises. Pour répondre au vœu fi-
nal de Mérine, je me permets de lui signaler un
projet d'armoiries que j'ai aperçu, il y a quelques
jours, dans la salle de la Municipalité, à Method,
— un dessin au crayon épinglé au mur — inspiré
probablement par les articles du *Conteur*.

L'auteur du projet a voulu faire des armes pa-
lantes et s'est inspiré de la prononciation usuelle
du mot « Mathod » : *mathoud* ou *matou*.

L'écu, aux couleurs cantonales, porte à la partie
supérieure (blanche) deux chats ou matous de... ? as-
sis et affrontés.

Mérine pourrait obtenir sans doute, des autorités
de Method, une copie de ce projet, qui a le mérite,
peut-être pas très héraldique, d'être couleur locale.

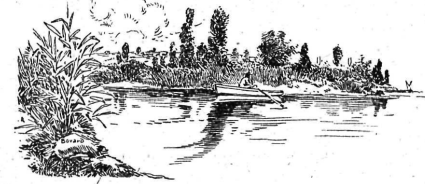
Pierre Bioley.

* * *

On nous prie d'insérer les lignes suivantes :

Les typos ont commis quelques fautes dans mes
articles sur les armoiries communales; elles étaient
dues, peut-être, à ma mauvaise écriture. Cependant,
je tiens à dire que la partie supérieure de l'écusson
d'Yverdon n'a jamais été *bleue*; elle est *blanche* (ar-
gent).

Mérine.



BRETONNET ET COUSIN-GRIVOIS

LE colonel Lécorché de Vaucresson avait une
âme simple et loyale dans un corps de beau
militaire. Soldat de race comme de tempé-
rément, il avait suivi la carrière rectiligne des siens,
ainsi qu'on enfle une venelle qui raccourcit pour
gagner du temps sur la vie. Les Lécorché de Vau-
cresson se divisent en deux lignées : la bretonne et
la normande; il était de la bretonne.

Il en eût même été le dernier si, d'un mariage, il
n'eût eu un fils pour perpétuer son nom. Cet héritier
s'appelait Firmin. Le père et le fils s'adoraient.
Ce que l'un voulait, le voulait l'autre, et la plupart
du temps ils le voulaient ensemble.

— Quand tu voudras te marier, avait dit le père
à son fils, tu n'auras qu'à me donner l'adresse des
parents de la jeune personne. Je passerai ma redin-
gote de pékin, et, avec ma rosette, j'irai leur de-

mander sa main pour toi. Mais il est bien entendu,
n'est-ce pas, que tu ne m'enverras que chez de par-
faits honnêtes gens ?

Or la semaine dernière, le jeune homme entra de
bon matin chez le colonel qui fumait sa pipe dans
son lit, la fenêtre ouverte.

— Ah ! c'est toi ? Tu te décides à venir voir ta
vieille baderne paternelle ! Vas-tu bien, au moins.

— Habille-toi et viens, je t'emmène par le rapide.

— Où ?

— Tu le verras. Hâte-toi.

— Quoi faire ?

— Demander la main de Colette.

— A qui ?

— A son père, M. Bretonnet.

— Quel Bretonnet ?

— Le député sortant.

— Bien. Honorable, hein ! tu sais ?

— C'est l'épithète homérique. Ils le sont tous. Lui,
il est austère. L'austère Bretonnet ! Il se représente.
Il sera réélu. J'aime sa fille. Mets ta rosette.

— Marchons, fit le bon Lécorché de Vaucresson.

Et, trois heures après, ils débarquaient à... mais
nommez-la vous-même, et il se dirigeaient vers la
demeure depuis deux mois familière à l'amoureux.

Toutes les rues étaient tapissées d'affiches bario-
lées, où chantaient, sur tous les tons, les noms et
les programmes des candidats à la députation pa-
lementaire, et, au milieu de cette réclame multico-
lore, le colonel avait la sensation d'être criblé de
confetti.

Au coin d'une palissade, les regards du colonel
s'arrêtèrent sur un placard de couleur flamboyante,
où on lisait, en lettres d'un pouce :

« Citoyens,

« L'austère quinze mille, sans compter le rabiot,
qui, sous le nom de

BRETONNET

a le culot de se présenter encore une fois à vos
suffrages, ne s'appelle pas plus Bretonnet que je
m'appelle Adamastor. C'est un simple bagnard, bien
connu à la Nouvelle, et qui n'a même pas fait son
temps ! J'attends son démenti de pied ferme.

» Vous ne voterez pas, honnêtes gens, commerçants
probes, pères de famille attentifs, fonctionnaires hé-
roïques, laboureurs magnanimes, pour un repris de
justice qui n'a même pas le courage de son opi-
nion et se dissimule lâchement sous la pelisse d'un
millionnaire. COUZIN-GRIVOIS ».

— Diable ! avait fait le colonel.

Et, montrant le placard à son fils :

— As-tu lu ça ?

Firmin haussa les épaules et se mit à rire :

— Viens donc, c'est le moment où la France re-
nouvelle son gouvernement.

— Il n'y pas de fumée sans feu, observa Lécorché
de Vaucresson, et ce Couzin-Grivois a l'air de savoir
ce qu'il avance.

— Alors, lis la réponse du beau-père, elle est à
côté, sur le même mur :

« Chers électeurs,

« Vous avez fait justice, par le mépris des impu-
tations aberrantes, du malheureux qui ne craint pas
de s'attaquer au bloc d'une vie de labeur couronnée
des insignes de l'ordre national. Le sieur

COUZIN-GRIVOIS ou GRIVOIS-COUZIN

car son état civil n'a jamais été bien établi, oublie
que si j'étais allé au bain je l'y aurais connu. J'ai